

V I L L E D E
G E N È V E



EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 AVRIL 2009

PR-637

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et M. Christian Dupraz, architecte, futur propriétaire avec M^{me} Sylvia Alberton de la future parcelle N° 4040, section Plainpalais, issue de la parcelle N° 1338 selon tableau de mutation provisoire 5/2004, aux termes duquel il est constitué une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la future parcelle N° 4040, section Plainpalais;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer une servitude de distance et vue droite sur la parcelle N° 3005, section Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, au profit de la future parcelle N° 4040 issue de la parcelle N° 1338, section Plainpalais, selon plan du 21 mars 2007 établi par Géomètres associés Ney & Hurni SA.

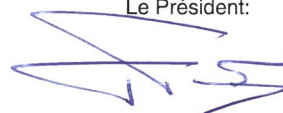
Le Secrétaire:



Alain de Kalbermatten

Certifié conforme:

Le Président:



Thierry Piguet